



BANQUE ROYALE  
DU CANADA

# Conjonctures

*Conjonctures* est une publication consacrée aux aspects de l'actualité économique intéressant le Groupe Financier Banque Royale et ses clients.

## Quelques raisons d'espérer pour une génération brimée

Décembre 1997

La jeunesse de notre pays est révoltée par le projet de réforme du Régime de pensions du Canada (RPC). Il prévoit en effet que d'ici 2003, le taux de cotisation au RPC atteigne 9,9 % de la tranche de revenu comprise entre 3 500 \$ et 35 800 \$ si l'exemption de base et le plafond de cotisation restent ce qu'ils sont actuellement (figure 1). Pour mémoire, ce taux est aujourd'hui d'environ 6 %. La charge patronale augmentera au même rythme que les cotisations salariales, mais ne pèsera pas partout sur les mêmes épaules. Le gros de cette collecte servira à boucher le trou actuariel qui menace la pérennité du régime.

Les plus durement touchés par cette mesure de sauvegarde, ce sont bien sûr ceux qui entament leur vie active. Cela dit, si le gouvernement a décidé de relever les taux abruptement dès maintenant au lieu de procéder graduellement ou d'attendre encore cinq ou dix ans,

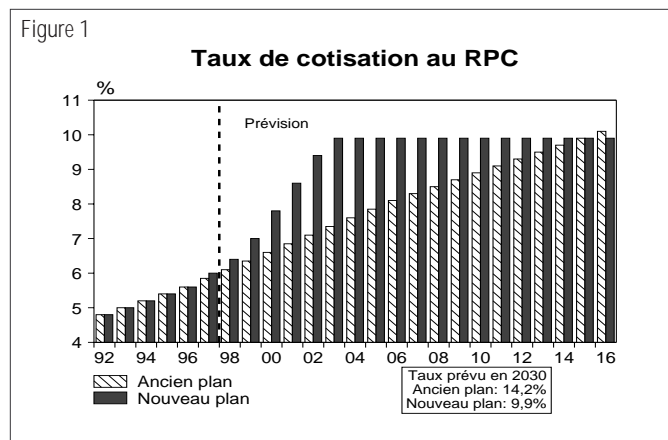
c'est entre autres pour que les travailleurs de 40 ans et plus soient obligés de cotiser davantage jusqu'à leur retraite. Lorsqu'ils entreront dans la vie active, les enfants d'aujourd'hui

porteront ainsi un moins lourd fardeau.

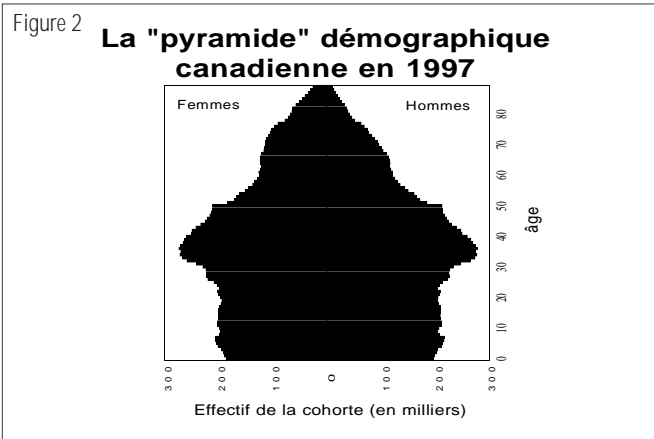
Quoi qu'on pense de la réforme du RPC, l'avenir de cette génération pourrait s'avérer plus rose qu'elle ne l'imagine actuellement. Tout simplement parce qu'à relativement brève échéance se produiront au Canada non pas un, mais deux transferts intergénérationnels de patrimoine, et que la seconde vague rapportera vraisemblablement plus aux jeunes générations que la première à celle de l'après-guerre.

### De la pyramide au champignon

La distribution par âge de la population canadienne ne ressemble plus guère à la pyramide très évasée qu'avait produite l'explosion démographique d'après-guerre : si son sommet conserve une forme triangulaire, sa partie inférieure évoque plutôt un



Derek Holt  
Économiste  
(416) 974-6192



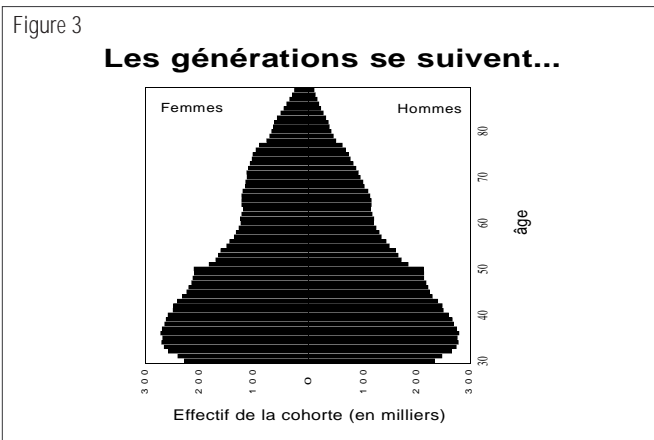
champignon (figure 2). Au centre, la génération du baby-boom fusionne le chapeau du champignon et la base du triangle.

Cette distribution hybride a des conséquences non négligeables sur les espérances d'héritage de chaque génération. On peut même dire qu'elle va provoquer deux processus de transfert distincts. Le premier verra la petite cohorte des géniteurs du baby-boom émettre son patrimoine entre une légion d'héritiers. Le second redistribuera la fortune d'une génération pléthorique à un nombre relativement faible de descendants. Les figures 3 et 4, qui isolent les deux composantes de la distribution globale, illustrent bien la différence.

### Premier acte : la génération du baby-boom hérite de ses parents

Le premier transfert a déjà commencé, mais il ne touche pour l'instant que la petite avant-garde de la légion du baby-boom. Dans une décennie, il s'étendra à la puissante cohorte des Canadiens actuellement âgés de 30 à 39 ans. Cette phase de transmission massive durera de 10 à 15 ans.

Les enfants du baby-boom ont aujourd'hui entre 31 et 50 ans, mais la majorité d'entre eux sont nés dans la seconde moitié des années 1950 ou les premières années de la décennie suivante ; ils ont donc moins de 40 ans. Les parents de ce gros bataillon



appartiennent pour la plupart à la tranche de 55 à 65 ans. Compte tenu de leur espérance de vie, c'est donc seulement dans une dizaine d'années que les transferts de patrimoine atteindront une masse critique.

### Deuxième acte : la génération du baby-boom lègue à ses enfants

Le second transfert patrimonial débutera dans environ un quart de siècle et durera de 20 à 25 ans avec une pointe entre 2030 et 2040. A son terme, la génération du baby-boom aura transmis sa fortune à une relève qui n'est qu'un faible écho de sa puissance démographique.

En effet, ses membres auront tous atteint leur espérance de vie d'ici 25 à 45 ans — 35 à 45 ans pour le groupe le plus jeune, qui est aussi le plus nombreux.

Les tranches d'âge des trois générations qui joueront cette pièce en deux actes sont présentées à la figure 5. Le seul facteur d'incertitude concerne celles des parents. Les points d'inflexion du processus dépendant de l'espérance de vie de la génération qui lègue à l'autre, les datations proposées ne peuvent être qu'indicatives.

### En dépit du chômage...

Figure 5

### Trois générations, deux successions

	Aujourd'hui	Dans 10 ans	Dans 20 ans	Dans 30 ans	Effectif actuel (en millions)
Génération du baby-boom	31 to 50	41 to 60	51 to 70	61 to 80	9.8
» Ses parents	> 55	> 65	> 75	> 85	6.3
Princ. cohorte baby-boom	31 to 39	41 to 49	51 to 59	61 to 69	4.8
» Ses parents	55 to 65	65 to 75	75 to 85	80 to 95	2.8
Génér. "écho" du baby-boom	< 18	< 28	< 38	< 48	7.3
» Ses parents	31 to 50	41 to 60	51 to 70	61 to 80	9.8

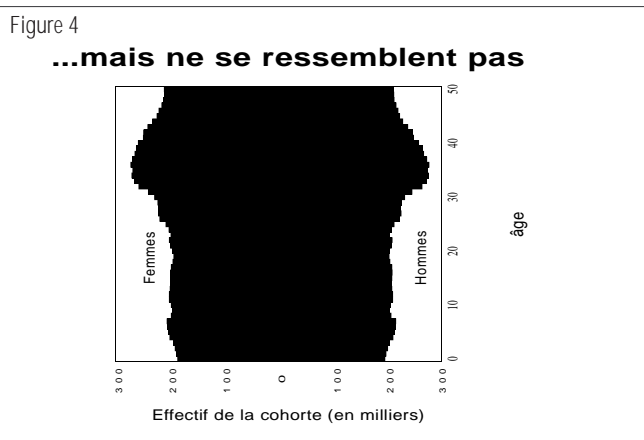
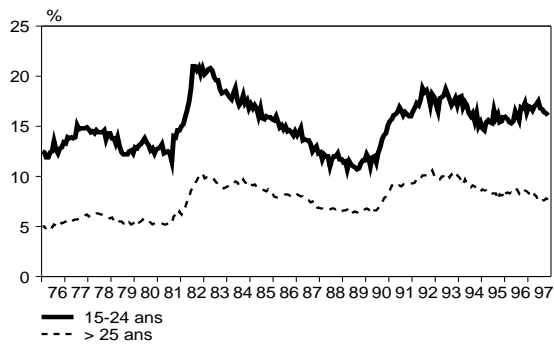


Figure 6

### Taux de chômage chez les jeunes et les adultes



La jeunesse canadienne est toujours confrontée à d'énormes obstacles, au premier rang desquels le chômage. S'il a été plus aigu au début des années 1980 qu'à tout moment durant la présente décennie, la crise actuelle s'avère infiniment plus longue que la précédente (figure 6). La faute en revient au gigantesque processus de restructuration vécu par l'économie canadienne depuis le début des années 1990, processus qui semble à présent tirer à sa fin.

Les jeunes ont réagi entre autres par un allongement de la durée des études qui devrait leur être très profitable à terme. Reste que beaucoup ont été privés de toute possibilité d'acquérir des compétences pratiques fondamentales à une période charnière de leur vie.

Leurs perspectives d'emploi devraient s'améliorer, vu les anticipations de croissance nourries un peu partout à propos de l'économie canadienne, mais leur taux de chômage restera sans doute supérieur à la moyenne comme c'est le cas depuis 20 ans. Cela tient en partie au fait qu'ils changent plus souvent d'emploi que leurs aînés : libres de toute obligation, ils peuvent se permettre d'explorer plusieurs voies avant de se fixer. Quant à leur avenir, il ne paraît pas vraiment menacé.

### ...la génération montante ne sera pas sacrifiée

Même si on ne parle que du premier transfert patrimonial à l'heure actuelle, c'est sans doute le second qui aura les conséquences les plus tangibles sur la situation financière de la génération héritière. Le premier risque d'avoir un impact beaucoup plus faible qu'on ne se plaît à l'imaginer.

La raison est, là encore, d'ordre démographique. Point n'est besoin d'étudier longtemps la répartition par âge de la population canadienne pour s'aviser que:

- ▲ les enfants du baby-boom recevront une petite part du gâteau successoral parce qu'ils seront très nombreux à le partager ;

- ▲ le nombre des convives sera nettement moins élevé dans les générations suivantes, ce qui devrait donner des portions plus généreuses.

En tout, trois facteurs de longue durée vont contribuer à améliorer le sort des moins de 30 ans.

- ▲ Comme ils sont moins nombreux que leurs parents, il y aura, tout au long de leur vie active, moins de concurrence entre eux qu'il n'en existe au sein de la génération de l'après-guerre. Ils seront donc en meilleure position que leurs devanciers pour négocier salaires et promotions.

- ▲ Le redressement des finances publiques servira principalement leurs intérêts. Ce sont eux qui récolteront le gros du dividende budgétaire sous forme d'allègements fiscaux ou d'injections de fonds publics dans l'économie. Ils y gagneront, même s'ils sont plus lourdement imposés aujourd'hui que leurs parents au même âge.

- ▲ Enfin, comme nous venons de l'expliquer, ils toucheront des héritages nettement plus substantiels que leurs parents.

Le sort de cette génération ne dépend évidemment pas de la seule variable démographique. Les évolutions macroéconomique et législative, les modifications des comportements sociaux et individuels pèseront plus lourd dans la balance, sans même parler de la répartition inégale du patrimoine privé, qui exercera sur les destins particuliers une influence capitale, dont une analyse focalisée sur les générations et les moyennes ne peut rendre compte.

Les mouvements en dents de scie auxquels l'économie canadienne nous a habitués ne sont pas près de se résorber, mais les générations qui suivent celle du baby-boom devraient les tolérer plus facilement dans quelques années grâce à la combinaison de facteurs précitée.

Pour une jeunesse frappée de plein fouet par la réforme du régime fédéral de retraite, cela peut sembler une piètre consolation, quand bien même le calendrier des progrès anticipés coïncide à peu près avec celui du relèvement des cotisations. Qu'elle se rappelle simplement que les inégalités dont elle se sent victime finiront par être compensées. Fait à noter, la chance aura, dans ce renversement de situation, infiniment plus à voir qu'une quelconque volonté politique.